

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**REGION D'AGADEZ**



**Groupement des Organisations  
De la Société Civile de la Région d'Agadez  
Tel ; 96872498- 94615000**

**MEMORANDUM SUR LES PREOCCUPATIONS DES POPULATIONS DE  
LA REGION D'AGADEZ FACE A LA RECHERCHE ET A L'EXPLOITATION  
MINIERE et PETROLIERE**

**Janvier 2013**

### **1. Introduction :**

Les organisations de la société civile d'Agadez (**Fédération de femmes de l'Aïr, ONG Aghirin'man, Alternative Espaces Citoyens, Croisade, ONG Taïmane... NINGui.....etc.**) se sont regroupées pour former le Groupement des organisations de la société civile de la région d'Agadez dénommé en abrégé **GOSCRAZ**. Le GOSCRAZ a eu pour mission d'exposer et de rechercher des solutions aux préoccupations des populations nigériennes vivant dans cette zone face à la recherche et à l'exploitation des ressources minières et pétrolière.

### **2. Les sociétés minières et pétrolières :**

Les sociétés minières et pétrolières en activité actuellement sans être exhaustif sont :

- Le Groupe Areva et ses filiales (- Areva- Somair-Cominak-Imouraren SA) et *GOVIEX, GLOBAL Uranium*, pour les mines ;
- SOMINA
- SONICHAR
- CNPC et Akata pour le pétrole.

### **3. Impacts économiques :**

- Un demi siècle de recherche et d'exploitation d'uranium dans la région d'Agadez, aujourd'hui 4500 tonnes d'uranium de production par an, un chiffre d'affaires de plus de 328 milliards de FCFA à court terme et à long terme 9500 tonnes de production d'uranium par an approchant un chiffre d'affaires de 700 milliards de FCFA.
- Pour la SONICHAR le chiffre d'affaires en 2012 est 16 milliards
- la mine d'Azelik Avec une production annuelle de 700 tonnes d'uranium soit un chiffre d'affaires de 50 milliards de FCFA,
- Financement bien que très modeste quelques activités au niveau des communes à travers les redevances minières.

### **3. Dans les mines des filiales d'Areva :**

On notera la présence de **CHINOHYDRO** a Imouraren qui implique une mise a l'écart presque totale des entreprises locales dans la sous-traitance, cette situation a créé une tension entre les communautés, allant jusqu'à des bagarres.

Dans les trois filiales d'Areva, SOMAIR, COMINAK, IMOURAREN SA, il a été donné en sous-traitance la restauration à une société étrangère dénommée **NEWREST** et cela depuis **le cadre de la plate-forme**. NEWREST qui a bénéficié des conditions contractuelles très avantageuses et exceptionnelles avec le groupe Areva au Niger. Selon nos informations le contrat de NEWREST pourrait atteindre la bagatelle de **22 milliards de FCFA sur une période de cinq ans**, en plus ce restaurateur ne paye ni locaux, ni électricité, ni eau, bénéficie de la gestion des magasins témoins des filiales d'Areva au Niger. Dans le cadre de l'emploi, NEWREST n'a recruté aucun travailleurs nigériens ; les cuisiniers et autres employés sont sous-traités avec des salaires dérisoires, les maîtres d'hôtel sont des expatriés. **NEWREST pour son approvisionnement en légumes et autres commande des pommes de terre en Chine et des oignons en Espagne alors que la région d'Agadez est reconnue comme grenier du Niger concernant ces produits maraichers**. A-t-on véritablement manqué de restaurateur nigérien ou a-t-on volontairement organisé une autre arnaque contre les nigériens à travers la plate-forme.

S'agissant des résidus solides et liquides et gazeux de traitement leur gestion dans les filiales d'Areva doit faire l'objet d'une attention particulière. La question de réaménagement des sites exploités, les fonds mis en réserve pour ce réaménagement et l'avenir des villes minières doit faire l'objet d'une attention particulière.

##### **5. La mise en place d'un observatoire de santé par le groupe Areva :**

Cette opération qui a suscité tant d'espoir chez les populations, s'est transformée très vite en show médiatique destiné à couvrir la défaillance dans la gestion des conséquences sociales et environnementales de l'exploitation minière depuis un demi siècle. Plus d'un an après son installation aucun nigérien malade des conséquences de l'exploitation n'est en voie d'être pris en charge ou être dédommagé. En France, là où l'observatoire n'existe même pas, deux français déjà ont été dédommagés. La participation de SOPAMIN dans cet observatoire de la région d'Agadez OSRA a été concocté par des individus qui n'ont aucun mandat de la direction générale de SOPAMIN. Le tableau des maladies professionnelles du Niger date de 1962 et référence est entrain d'être faite à celui de France. Pour l'instant l'observatoire de santé de la région d'Agadez, n'est que l'ombre de lui-même et peut-être correspond-t-il à ce que le groupe Areva souhaitait.

##### **6. La SONICHAR :**

Cette société qui produit de l'électricité pour toutes les exploitations minières de la région a partir du charbon fossile doit faire des efforts dans le cadre de la participation au développement local notamment en fournissant de l'électricité aux villages traversés par ses lignes électriques.

La SONICHAR vend du charbon à la SOMINA située à 150 km et le transport de ce charbon se fait par camion sur une route chaotique traversant plusieurs villages et campement d'éleveurs nomades.

Il est dommage de constater que SONICHAR société nigérienne gérée par des nationaux n'a rien fait en terme d'emploi ni de la formation des jeunes de la région, elle continue à polluer l'air et à piller et brûler les ressources naturelles de toute la vallée d'Anou-Araren depuis 30 ans, sans aucune contre partie pour les populations dont la pauvreté et précarité ont été accentuées par l'exploitation de ce charbon.

#### **7. A la SOMINA :**

Société des mines d'Azelik, les préoccupations sont celles du respect des lois et règlement du Niger en matière de recrutement, sécurité au travail, les normes environnementales. SOMINA ne dispose pas d'un centre de soin pouvant répondre aux urgences d'un site ou les règles sécuritaires et sanitaires les plus élémentaires ne sont pas respectées. A titre d'exemple, le 3 janvier 2013, un travailleur sous-traitant a été mortellement broyé par une bande transporteuse de minerai, son évacuation sur l'hôpital d'Agadez a donné lieu à des tergiversations et un manque d'ambulance. Une entreprise de sous-traitance agréée par la Direction de la SOMINA, emploie plus de 200 travailleurs dont 24 seulement sont enregistrés à la CNSS. Dans les locaux de la SOMINA à Azelik, les recrutements des travailleurs sous-traitants se fait comme dans un marché de bétail. La population d'Azelik ne bénéficie pas du minimum de retombées économiques notamment les besoins de base élémentaires comme l'eau et quelques soins. Les femmes sont obligées de monter sur des motos pour aller accoucher à Ingall à 80 km. La situation d'Azelik est très préoccupante, car les travailleurs et la population expriment un grand mécontentement vis-à-vis de SOMINA et ses dirigeants.

#### **8. Les sociétés de recherche GLOBAL et GOVIEX :**

Les deux sociétés sous-traitaient depuis leur installations des travailleurs locaux, cela a eu pour avantage l'utilisation de la jeunesse locale dans la main d'œuvre et cela participe de manière importante à la pérennisation de la paix dans une région en proie à l'insécurité. Puis tout récemment et brutalement, les deux sociétés ont décidé de faire appel à des sous-traitants étrangers tel

que **GEODRILL**, qui viennent avec leurs travailleurs et la mise à l'écart systématique des sociétés locales et les travailleurs locaux. Cette situation a conduit en chômage plus de 400 jeunes qui sont entrain de protester contre cette méthode de GLOBAL et GOVIEX. Par cette pratique, elles mettent en danger la paix et la quiétude sociale que tous les nigériens et particulièrement ceux de la région d'Agadez mettent tous leurs efforts à maintenir et consolider. Les deux sociétés mettent en avant le prétexte de manque de performance des entreprises locales sans prendre en compte l'aspect important et incontournable de la paix sociale.

De manière général : Le suivi et évaluation des questions environnementales effectués par le BEEEI service de l'état habilité, sont effectués dans des conditions opaques et généralement en complicité avec les sociétés minières. Cela abouti toujours par des rapports sur mesure des exploitants miniers.

Les sociétés minières de recherche et d'exploitation développent généralement auprès des autorités de tutelle comme le ministère des mines et celui de l'environnement une argumentation et des discours de propagande très éloignés de la réalité du terrain. Les services de l'Etat sur le terrain n'ont aucun moyen de contrôle sur ces sociétés, et manquent de motivation.

Les cadres nigériens sont souvent très sensibles aux discours des sociétés minières et constitue le relai dans le cadre du développement des idées selon lesquelles, les sociétés ne peuvent pas tout faire, c'est à l'Etat d'assumer ses responsabilités régaliennes. Or, il n'est pas demandé aux sociétés de tout faire, il leur est demandé de respecter les lois et règlements établis, d'assumer leur responsabilités sociales et environnementales.

Les cadres des ministères ne doivent pas se positionner comme des défenseurs des sociétés.

Quand à l'attribution des permis de recherche, elle a été faite de manière anarchique depuis plusieurs années. Les sociétés de recherche débarquent dans la zone sans que les autorités régionales et les chefs coutumiers en soient informés, les populations sont prises au dépourvu dans les villages, les campements, les espaces pastoraux. Les sociétés de recherche n'ont aucune considération pour les populations et leur biens car pour elles, les comptes sont à rendre seulement aux autorités de Niamey qui ne sont pas informés des mauvaises pratiques sur le terrain.

Il est nécessaire que dorénavant, les populations à travers leurs élus locaux, les chefs coutumiers, la société civile doivent être partie prenantes dans l'attribution des permis de recherche qui les concernent.

## **9. La route RTA dite route de l'uranium :**

Cette route longue de 650 km d'Arlit à Tahoua, construite depuis 1981 avait une durée de vie de 20 ans, aujourd'hui, 32 ans après, elle est dans état de dégradation très avancé pour ne pas dire inexistante. Depuis plus d'un an, il a été décidé de la réhabiliter, malheureusement cette décision est la plus mauvaise et surtout que les travaux ont été confié à une entreprise qui est entrain de démontrer son incapacité. Dans le cas où des travaux sérieux ne sont pas entrepris avec un diagnostic sérieux, l'approvisionnement de toute la région d'Agadez sera compromis pendant la prochaine saison de pluie, les sociétés minières risquent d'en subir les conséquences. Au moment où cette route est totalement morte, les usagers continuent de payer le payage routier paradoxalement.

#### **10. Les actions de développement durable ou participation aux infrastructures locales :**

Chaque société de recherche ou d'exploitation utilise sa propre méthode. L'action la plus publique et la plus connue est la convention de financement du développement durable entre les filiales du groupe Areva et le département d'Arlit qui date de 2006. Cette enveloppe qui a évolué de **300 millions à 500 millions ans** aujourd'hui, crée comme réponse d'Areva aux revendications de la société civile d'Arlit, concerne le département d'Arlit ses trois communes Arlit, Gougaram, Dannat et le département d'Iferouane et ses deux communes Iferouane, Timia. Ces fonds ont servi principalement à la construction d'écoles et les puits pastoraux. À titre d'exemple chaque commune se retrouve avec un financement variant entre 50 et 100 millions par an selon la taille de sa population.

Dans cette méthode de financement des infrastructures locales par les filiales du groupe Areva, les collectivités sont confrontées à des tracasseries procédurières mises en place par Areva de sorte certaines années les communes ne consomment pas les crédits. Cela conduit le groupe Areva à développer l'argumentation selon laquelle, il y a une incapacité de consommer les crédits mis à disposition.

Dans la plupart des sociétés d'exploitation ou de recherche, la participation au développement local se fait de manière informelle et de fois sous forme de corruption aux chefs coutumiers ou autorités pour s'assurer de leur silence sur certaines dérives.

Quand à la redevance minière de **quinze pour cent** concédée par l'Etat aux collectivités de la région où se fait l'exploitation, elle accuse un retard de trois ans **2010, 2011, 2012** soit un total d'environ **5 milliards de FCFA** de manque à gagner. Rappelons qu'elle a été versée par l'Etat à la région d'Agadez trois fois depuis sa création **2007, 2008, 2009** soit un total d'environ **3,5 milliards de**

**FCFA.** Bien que son utilisation à bon escient par l'administration décentralisée suscite quelques interrogations et inquiétudes, il est très tôt pour une visibilité des actions sur le terrain.

En conséquence de ce qui précède, il est nécessaire d'harmoniser la méthode de financement des infrastructures locales et que chaque société de recherche ou d'exploitation en fonction de son lieu d'implantation, participe selon ses moyens et que cela soit défini par un exemple de ce qui se fait déjà entre le groupe Areva et les deux départements.

### **11. La problématique de l'eau potable :**

Dans la plus part des villes minières les sociétés minières ont le monopole de l'eau.

C'est ainsi qu'à Arlit, c'est la SOMAIR et la COMINAK qui fournissent l'eau potable à la SEEN qui la vend à son tour aux populations étant entendu que les châteaux d'eau appartiennent aux deux sociétés minières. A Tchirozerine c'est la même situation, c'est SONICHAR qui dispose de tout. A Azelik, la SOMINA a installée son propre système en mettant la population à l'écart. Les sociétés minières consomment énormément d'eau à titre d'exemple la SOMAIR et la COMINAK consomment environ **dix millions de m<sup>3</sup> par an**, cela conduit à l'achèvement des nappes fossiles. Dans la zone d'AZELIK théâtre des opérations minières de la SOMINA, beaucoup des points d'eau et puits artésiens sont asséchés ainsi que les points de fabrication de natron et de sel privant des familles entières des revenus dont elles dépendaient depuis la nuit des temps.

### **12. Le transport et stockage des produits chimiques :**

Les sociétés minières utilisent des produits chimiques pour le traitement des minerais. Ainsi donc le soufre, le carbonate, le nitrate d'ammonium, la soude caustique, l'acide sulfurique des explosifs et même le charbon de SONICHAR sont transportés et stockés dans des conditions qui mettent en danger la population ; déversements aux abords des routes et des villages, stockage dans des habitations publiques dans les agglomérations. A tout cela s'ajoute la dispersion des ferrailles et autres matériaux radiologiquement contaminés dans les villes du Niger ; à titre d'exemple une étude de contrôle radiologique de 2010, 2011, 2012 a découvert dans la ville d'Artil plus 70 points (rues, maisons, mosquée, abords des hôpitaux, cours d'écoles) radiologiquement contaminés et en 2012 une quantité de 1 600 tonnes de ferraille contaminée sorties des usines de SOMAIR et COMINAK.

### **13. Cette recherche et exploitation minière et pétrolière a pour conséquences :**

- Epuisement des nappes fossiles
- Disparition et éloignement de la flore (bois de chauffe, aires de pâturage...)
- Disparition de la faune
- Stockage de 45 millions de tonnes de résidus radioactifs
- Le non respect de l'article 18 du code minier relatif aux infrastructures et services locaux (Route Tahoua – Arlit) : “
- Transport dans des mauvaises conditions et stockage dans les habitations des produits chimiques (carbonate, soufre, nitrate, acide sulfurique, soude...etc.)
- Dispersion de ferrailles radiologiquement contaminées dans les villes
- Création de zones d'exclusion (ceinture dite sanitaire à Imourararen SA 450 Km<sup>2</sup>)
- Peu ou pas d'utilisation de main d'œuvre locale
- Peu ou pas de promotion aux entreprises locales
- Peu ou pas de participation au développement local
- Développement des maladies liées à la radioactivité
- Utilisation illégale de la sous-traitance
- La non implication des ONG et associations dans les opérations de suivi et évaluation des impacts environnementaux et sociaux tel que stipulé par le décret N°2000-397/PRN/NE/LCD du 20 octobre 2000 ;
- La démission totale des cadres de l'administration étatique (mines et environnement, BEEEI) dans le suivi des activités de recherche et d'exploitation minière
- Epuisement de la ressource minière du charbon
- Non respect des normes environnementales en matière de gestion des résidus solides et liquides radioactifs.
- Transport du charbon dans des mauvaises conditions de SONICHAR à Azelik (150 km)
- Le non respect des règles de sécurité au travail (tenue de travail...)
- L'utilisation illégale de la sous-traitance
- La non déclaration des travailleurs à la caisse nationale de sécurité sociale par les sous-traitants
- Un recrutement déshumanisant de la main d'œuvre
- La non participation au développement local
- Non respect des valeurs culturelles des populations
- Mauvaise condition de logement pour les forces de défense et de sécurité ;



- Désorganisation du système de vie des éleveurs ;
- Non prise en compte des communes d'Agadez dans les avantages liés à l'exploitation du pétrole du bloc Agadem alors que les trois puits se situent dans la commune de Fachi appartenant à Agadez.

**14. Au vu de tout ce qui précède, le groupement d'organisations de la société civile de la région d'Agadez (GOSCRAZ) recommande :**

- Implication totale des sociétés et entreprises locales dans les opérations de sondages miniers en vue de résorber le chômage des jeunes eu égard au contexte de consolidation de la Paix dans un climat d'insécurité grandissante dans la région d'Agadez
- Mettre fin aux dangereux appels des sociétés étrangères de sondages miniers au détriment de nos sociétés nationales ayant acquis une grande expérience durant plus d'un demi siècle de l'exploitation minière au Niger
- L'entretien et la reprise immédiate de la route Tahoua-Arlit conformément à la loi minière
- Le respect par les sociétés minières et surtout la SOMINA des lois et règlements en vigueur au Niger
- Le respect des droits humains dans toutes les sociétés minières surtout à la SOMINA
- Une participation plus importante et immédiate des sociétés minières de recherche et d'exploitation au développement durables des communes dans lesquelles elles mènent leurs opérations et l'élargir à la région
- L'utilisation de la main-d'œuvre locale par les sociétés de recherche et d'exploitation
- Un engagement de l'administration (Ministère des mines, de l'Environnement) dans le cadre du suivi et du contrôle des opérations sur le terrain
- Une réforme du Bureau d'Evaluation Environnementale des Etudes d'Impact (BEEEI) en vue de le rendre crédible
- La prise en charge de la question de la réhabilitation des sites déjà exploités notamment la question de fonds mis en réserve à cet effet par les sociétés minières
- Création d'un fonds de 100 FCFA/m<sup>3</sup> d'eau utilisé par les sociétés de recherche ou d'exploitation au profit des générations futures

- L'alimentation en électricité par la SONICHAR de tous les villages traversés par la ligne électrique partant de Tchirozérine en direction d'Arlit et d'Agadez
- L'Alimentation en eau potable de la ville d'Arlit et des autres agglomérations abritant les sociétés minières
- Libérer les 15% des redevances minières 2010, 2011, 2012 au profit des communes de la région conformément à la loi ;
- La nomination des cadres qualifiés de la région d'Agadez au sein de l'administration de la SORAZ et le recrutement massif des ressortissants de la région d'Agadez dans les compagnies d'exploitation techniques et commerciales des ressources pétrolières car trois puits du bloc Ténééré se situe dans la commune de Fachi de la région d'Agadez ainsi que le permis Achiguour ;
- Elargir l'application de la loi sur les redevances minières relatives au pétrole et les avantages connexes aux 15 communes de la région d'Agadez
- la mise en exploitation du site de l'Irhaser en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire.

### **15. Conclusions :**

Constatant que le ministère des mines et du développement industriel mène depuis plus d'un an une politique et des actions encourageantes et courageuses, notamment la dissolution de la plateforme Areva, la nomination de cadres de SOPAMIN dans chaque société d'exploitation, l'introduction des closes favorables aux communes dans les conventions, etc..

Souhaitons que cet élan soit poursuivi en prenant en compte les préoccupations exprimées dans ce mémorandum.

Du reste , les organisations de la société civile de la région d'Agadez , les chefs coutumiers , les élus locaux et les autorités politiques s'emploient sans relâche à la consolidation de la paix et stabilités dans cette région , tous ces efforts doivent être accompagnés et soutenus par des actions positives des sociétés d'exploitation et de recherche minière.

## **Le GOSCRAZ**